

Annnonce aux Médias

Direction de la Communication

Réf: MA058f10

Tél. +33 3 88 41 25 60

Fax +33 3 88 41 39 11

Internet: www.coe.int

e-mail: pressunit@coe.int



47 Etats membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
«L'ex-République
yougoslave de
Macédoine»
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

26.05.2010

25 ans après le Heysel : Commémoration à Belgrade

Date : 27 mai 2010

Lieu : Belgrade (Serbie), Hôtel Zira (Ruzveltova 35)

Manifestation : Commémoration et conférence de presse (10h00 - 11h00)

Information de base : Le 29 mai 1985, une explosion de violence touche le stade du Heysel (Bruxelles, Belgique), conduisant à un drame sans précédent : 39 morts et plus de 600 blessés.

En réponse à cette tragédie, le Conseil de l'Europe a rédigé en quelques semaines la [Convention européenne sur la violence et les débordements de spectateurs lors de manifestations sportives et notamment de matches de football](#), qui est entrée en vigueur le 1er novembre de la même année.

25 ans après, cette Convention ratifiée par 41 Etats européens, n'a rien perdu de son actualité, alors que, partout en Europe, certaines manifestations sportives sont hélas toujours le théâtre de violence et de débordements. Le Comité permanent chargé de suivre l'application de la Convention a depuis déployé une énergie sans relâche.

Une trentaine de recommandations sont venues compléter ou préciser la Convention dans de nombreux domaines comme la coopération policière, la prévention ou la formation des équipes en charge de l'accueil des supporteurs dans les stades, la pyrotechnique ou l'installation du stadier. Ces recommandations constituent des repères importants pour les États parties à la Convention, mais aussi pour la coopération avec l'Union Européenne, la FIFA, l'UEFA et d'autres organismes impliqués dans la mise en œuvre d'une politique de sûreté et de sécurité dans les stades.

Le Comité permanent, qui se réunit pour la 30^{ème} fois, a choisi Belgrade pour commémorer avec deux des Etats signataires de la Convention, la Belgique et la Serbie, la mémoire des victimes de Heysel et de toutes les victimes de violence à l'occasion de manifestations sportives.

La réunion orientera le regard du Comité permanent vers le futur : prenant acte du travail accompli, elle fera le point sur les nouveaux défis à relever pour que les drames comme ceux du Heysel restent à tout jamais du passé.

[Plus d'informations](#)

Contact : Markus Adelsbach, Chef de la Division des Conventions du Sport, Conseil de l'Europe, Tél. +33 (0)6 30 49 67 79 ; markus.adelsbach@coe.int

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez: Council.of.Europe.Press@coe.int